

Compte Rendu SNPTES du groupe de travail mixte de promotion 8 avril 2024

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail Mixte Promotion s'est réuni le 8 avril pour l'analyse des dossiers de promotion par Tableau d'Avancement (changement de grade) des Cat C.

Mme Myriam Doriat-Duban Première VP, nous a présenté Nicolas l'Huillier nouveau Directeur de la modernisation et de la gestion RH.

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2024 ITRF :

Il est rappelé dans les grandes lignes les critères d'analyse des dossiers :

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le rapport d'activité est limité officiellement à 2 pages, une tolérance est acceptée, mais par équité avec les autres dossiers, **tous les dossiers de plus 2,5 pages ne sont pas analysés**. Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10).

Attention, tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur. Une fois de plus vos élus SNPTES sont intervenu pour défendre des dossiers portant l'avis Très Favorable ou Favorable alors que les avis portés dans le rapport d'aptitude sont très positifs (expérimenté, autonome, élément clé, rigueur, fiabilité...).

Attention, les nouvelles LDG (lignes directrices de gestion) votées par le CA en novembre 2023 modifient le traitement des dossiers en ce qui concerne l'intervalle entre deux promotions. Jusqu'à présent, il était de 3 ans révolus (par exemple un TA obtenu en septembre 2021 freinait la possibilité d'une autre promotion avant septembre 2025). Désormais l'écart se calcule de date de promotion à date de promotion (un TA en septembre 2021 permet ainsi de déposer un dossier en décembre 2023 sans être pénalisé pour une promotion en septembre 2024). En résumé, un dossier déposé l'année N+2 après une promotion ne se verra plus freiné à dossier de qualité équivalente, soit un avant.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2024 ITRF Catégorie C, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilité de promotions par TA académique en 2024.

Le nombre de possibilité au niveau académique ne nous a pas encore été communiqué cette année.

Pour augmenter vos chances de promotions, **vos élus SNPTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité. Nombre de possibilités en 2024 :

- EXA Pro ATRF P2 : 9
- EXA Pro TECH CS : 416
- EXA Pro TECH CE : 170
- EXA Pro IGR HC : 84

TA ATRF P2 :

Conditions de promouvabilité : être ATR, 5^{ème} Echelon et 5 ans de service dans le grade au 31 décembre 2024.

2023 : 11 dossiers classés en GT et 11 promotions sur 15 au niveau académique.

2024 : 13 dossiers remontés en BAP G et J sur 52 promouvables.
85 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le groupe de travail a décidé de classer cette année 11 dossiers.

TA ATRF P1C :

Conditions de promouvabilité : être ATRF P2C, 4^{ème} Echelon depuis 1 an et 5 ans de service dans le grade au 31 décembre 2024.

2023 : 33 dossiers classés en GT et 33 promotions sur 50 au niveau académique.



2024 : 47 dossiers remontés majoritairement en BAP G et J sur 142 promouvables.
87 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le groupe de travail a décidé de classer cette année 34 dossiers.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 et GT Mixte promotion

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Orly, Carole Girard, Aurélie Seiler et Sabine Broutin.

SNPTES